

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 novembre à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2024

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Fabienne MENARD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Luc ZEMMOUCHE.

Absente non excusée : Dominique BERTIN

Secrétaire de séance élu : Anne DURIEUX

Nombre de Conseillers en exercice	:	17
Nombre de Conseillers présents	:	13
Nombre de conseillers votants	:	15

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Mr le maire propose d'annuler le point n°10 concernant une décision modificative au budget. Demande accordée.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024.

Devis porte d'entrée de la Salle Alliance :

La porte d'entrée de la Salle Alliance est à changer. Des devis ont été demandés et étudiés par la commission Bâtiment. Celle-ci propose au conseil municipal un devis de la Société Fil'verre à Saint Julien de l'Escap d'un montant de 7 675,55 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis de la Société Fil'verre. Celui-ci sera réglé au budget fonctionnement.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Devis plaque Alain Sudour :

Suite à la fermeture de l'école Alain Sudour à La Benâte, il a été proposé en commission Animation de baptiser la nouvelle aire de jeux « Square Alain SUDOUR » afin de perpétuer sa mémoire.

Le conseil municipal accepte le devis du Syndicat de Voirie d'un montant de 151,68€ TTC

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Choix d'utilisation de terrains communaux suite à la fin de baux :

M. le Maire fait lecture au conseil municipal de 2 courriers reçus mettant un terme à des baux agricoles concernant des parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide, pour chacune des parcelles, de proposer à nouveau à différents agriculteurs un bail de 1 an renouvelable chaque année.

Ont voté pour : 14	Abstention : 1	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande de subvention de l'école :

Le Maire fait part du courrier de Mme Bertin, directrice de l'école de Saint Denis du Pin. Elle projette d'emmenner sa classe pour un séjour de 3 jours « à la découverte du Poney » à Lezay (79) et demande une

aide financière à hauteur de 200 € afin de pouvoir finaliser son projet sans avoir à demander une trop grande participation financière aux parents. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Convention cadre du Centre de Gestion 17:

Mr le maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives payantes (tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...) et qu'il propose une nouvelle convention plus étoffée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à la nouvelle convention-cadre

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Reprise de concessions au cimetière de Saint Denis du Pin:

Après avoir constaté le manque de places disponibles dans le cimetière communal de Saint Denis du Pin, Mr le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle procédure de reprise de concessions remplissant les 4 conditions cumulatives nécessaires :

- la notion d'état d'abandon
- la concession doit avoir plus de trente ans d'existence
- la dernière inhumation doit avoir plus de 10 ans
- l'entretien de la sépulture ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure de reprise de concession dès que possible

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Nouveau projet Verso Energy :

La société Verso Energy souhaite développer dans un premier temps un projet pilote visant à démontrer les avantages qu'apporte l'installation agrivoltaïque aux cultures céréalières. Ensuite, elle souhaite développer un projet agrivoltaïque de grandes cultures céréalières dit projet « d'Essouvert » sur une plus grande superficie.

Après concertation, le conseil municipal, à 6 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, émet un avis favorable aux projets agrivoltaïques portés par VERSO Energy, qui seront implantés sur le territoire d'Essouvert.

Ont voté pour : 6	Abstention : 4	Ont voté contre : 5
-------------------	----------------	---------------------

Nouveau logo de la commune :

Le maire informe le conseil municipal que la commission Animation Culture est en train de travailler sur un logo pour la Commune Nouvelle d'ESSOUVERT.

Convention participation prévoyance :

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025 (garantie maintien de salaire)

La couverture sera au minimum des risques incapacité temporaire de travail et invalidité permanente.

Le conseil municipal opte pour le CIGAC (Groupama) et participera à hauteur de 50% de la cotisation.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Un point est fait sur la salle Alliance : la commission de sécurité de la sous-préfecture est passée et a renouvelé l'exploitation de la Salle pour 3 ans. Une formation de sécurité « 1^{ère} intervention » est à prévoir.

- Le point est fait sur l'avancement des travaux sur le chantier de la maison de La Fayette.
- Lecture est faite des remerciements de Mme Gémon suite aux obsèques de son époux.
- Le maire fait lecture de la lettre adressée par les élus de la commune de La Vergne stipulant leur sortie du RPI suite à la fermeture de leur école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Henri AUGER

Secrétaire de séance
Anne DURIEUX



Handwritten signature of Anne Durieux